

OPINIONS

Aides au logement : « Attention aux simplifications dangereuses »

TRIBUNE

Jean-Claude Driant

Professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris, université Paris-Est-Créteil

Jean-Claude Driant (Professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris, université Paris-Est-Créteil)

Jean-Claude Driant, professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris, s'inquiète dans une tribune au « Monde » de l'ignorance et du simplisme dont certains « experts » font preuve quand ils dénoncent le « gâchis » des politiques de logement menées en France

Publié le 20 septembre 2017 à 11h57 - Mis à jour le 20 septembre 2017 à 11h57 | Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



« Peut-on se passer d'un dispositif Pinel ou d'un prêt à taux zéro avantageux si on se donne pour objectif de maintenir un niveau élevé de construction neuve, facteur

d'emploi dans le secteur du bâtiment ? » (Photo: le nouveau quartier Presqu'île Grenoble Innovation for Advanced New Technologies). FRANCOIS HENRY / REA

Dans une récente interview au *Monde* (« Le marché du travail est inégalitaire et inefficace », *Le Monde* du 15 septembre), le prix Nobel d'économie Jean Tirole emboîtait le pas de nombreux analystes de la dépense publique, y compris la Cour des comptes, pour observer que l'« *on dépense 42 milliards d'euros par an dans ce secteur avec les nombreuses aides à la pierre et à la location, qui ne profitent in fine qu'à ceux qui possèdent le foncier et poussent à la hausse les loyers et les prix de vente. Tout cet argent dépensé pour avoir 3 millions de mal-logés !* ». Comment ne pas s'offusquer d'un tel gâchis, représentant à peu près deux points de PIB dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses publiques ?

Mais est-ce vraiment si simple ? Sans prétendre entrer dans des analyses détaillées qui supposeraient des travaux beaucoup plus approfondis, tentons d'abord d'expliquer ce que recouvrent ces fameux 42 milliards, avant de poser la question de leur efficacité.

Observons d'abord que ce chiffre de 42 milliards ne correspond pas à une dépense budgétaire de l'État. Il a pour source le « Compte du logement », compte satellite de la comptabilité nationale publié chaque année depuis 1994 par les services statistiques du ministère en charge du logement et qui fournit entre autres données, un tableau annuel sur les aides au logement.

41,7 milliards en 2016

Depuis 2009, en effet, le montant total de ces aides varie entre 40 et 42 milliards d'euros (précisément 41,7 milliards en 2016). Sur cet ensemble, à peu près la moitié provient de l'État, un peu plus de 9 milliards sont financés par les régimes sociaux, 4 milliards proviennent des cotisations des employeurs et 4 autres d'aides apportées par les collectivités territoriales. Le reste correspond à des taxes affectées et à des avantages de taux procurés aux bailleurs sociaux grâce à leurs prêts financés sur les ressources du Livret A.

Ces 42 milliards constituent donc un ensemble très composite, tant par l'origine des fonds que par leur utilisation. Une telle totalisation, issue de travaux menés depuis plus de vingt ans par la Commission des comptes du logement, renvoie à une acception très française des comptes publics et de la comptabilité nationale. Elle devrait inciter à la prudence tous ceux qui affirment avec véhémence que la France dépense beaucoup plus pour le secteur du logement que ses voisins européens. Nous n'avons, en réalité, aucun moyen sérieux de comparaison.

Il vous reste 62.95% de cet article à lire. La suite est réservée aux abonnés.